



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019**  
**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019**

**19 È 20 DI DICEMBRE DI U 2019**  
**19 ET 20 DECEMBRE 2019**

2019/E4/117

***Question Orale déposée par M. Julien PAOLINI***

***Au nom du groupe « Femu A Corsica »***

**OBJET : Sauvegarde et développement de la châtaigneraie corse**

Monsieur le Président de l'Exécutif,

Le châtaignier est une richesse à la fois écologique, patrimoniale et économique, en raison de son importance pour de nombreuses filières agricoles : farines, miels, porcins, etc. Sa grande longévité (de 500 à 1500 ans) et son fort ancrage dans l'imaginaire collectif donne le sentiment qu'il restera de manière immuable dans le paysage insulaire. Pourtant, sa répartition actuelle doit s'appréhender dans les zones où il était autrefois cultivé, ainsi que dans les espaces où il se régénère de façon naturelle.

A l'apogée de la castanéculture au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'« arbre à pain » permettait de vivre dans l'intérieur avec une population parfois supérieure à 100 habitants au km<sup>2</sup>. Par la suite, la conjugaison de divers phénomènes (abandon des villages, déprise des pratiques agricoles, recrudescence des incendies, coupes massives de bois pour la menuiserie et l'industrie des tannins) entrainera un recul de la châtaigneraie dans certaines zones laissant craindre une disparition progressive des productions qui en découlent.

Dans les années 60, le *Riacquistu* économique et social a conduit à une prise de conscience de la nécessité de préserver la châtaigneraie par une réappropriation des savoirs traditionnels. Depuis le début des années 80, des résultats importants ont été obtenus par les acteurs de la filière castanéicole : certification AOP de la farine en 2008, rénovation d'anciennes plantations, organisation annuelle de la fierà di a Castagna, etc.

Ces dix dernières années, de nouvelles menaces sont apparues sur la châtaigneraie tels que le réchauffement climatique ou encore l'arrivée du Cynips en 2010. Cela a conduit à une baisse drastique de la production de farine de châtaigne. Cette dernière semble repartir à la hausse en 2019 grâce aux moyens de lutte biologique déployée contre le parasite depuis une dizaine d'années.

Lors de la dernière édition de la *Fiera di a Castagna*, un manifeste d'appel citoyen a été publié par un collectif. Je cite ses propos conclusifs : « *Il en est des arbres comme des hommes. Certains passent sans laisser mémoire d'autres enseignent aux vivants bien après leur mort. Le châtaignier est l'un de ces arbres. Il témoigne de l'effort collectif de cette terre et nous adjure d'en poursuivre le dessein.* » Nous pouvons partager ce constat ; des actions sont aujourd'hui nécessaires pour d'une part, conforter le travail déjà engagé par la profession castanéicole et d'autre part, répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux relatifs à la châtaigneraie.

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif,**

**Quelles politiques publiques envisagez-vous pour relancer de manière durable la culture du châtaignier, et plus globalement, celle des autres espèces fruitières traditionnelles ?**

**Comment redonner un rôle central à la châtaigneraie dans les territoires et contribuer ainsi à l'atteinte de multiples objectifs : maintien de la qualité des productions agricoles, atteinte de l'autonomie alimentaire, revitalisation de l'intérieur, reconquête des espaces péri-villageois et enfin prévention du risque incendie ?**

Je vous remercie.